

GROUPE 13 HERBICIDE

# CLOMASTAR®

## HERBICIDE

BETTERAVE, SOJA, COLZA,  
POMME DE TERRE,  
POIS PROTÉGÉINEUX ET FOURRAGER,  
FÉVEROLE, LUPIN,  
CULTURES LÉGUMIÈRES

Suspension de capsules (CS)  
360 g/L de clomazone

1L

lifescientific®



RÈGLEMENTAIRES

Consulter ce livret avant toute utilisation.

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL  
RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT.

Fiche de Données de Sécurité disponible sur : [www.quickfdds.com](http://www.quickfdds.com).  
Fabriqué en UE

Une question sur ce produit ? N° vert : 0 800 912 759  
(appel gratuit depuis un poste fixe)  
[www.lifescientific.com](http://www.lifescientific.com)

Distribué par :  
Life Scientific France,  
11-13 rue des Aulnes,  
69760 Limonest.  
[www.lifescientific.com](http://www.lifescientific.com)



N° de lot et date de fabrication : voir emballage

CLOMASTAR® est un herbicide de pré-lévée ou post-lévée précoce. Il s'utilise en betteraves, colza, féveroles, lupin, pois protéagineux et fourrager, pomme de terre, soja, cultures légumières, PPAM / PPAMC, cultures porte-graines, tabac, pavot-œillette. Consulter ce livret avant toute utilisation.

Nom homologué :	CLOMASTAR
N° d'A.M.M. :	2220213
Détenteur de l'A.M.M. et EMB :	Life Scientific Ltd - Block 4, Belfield Office Park - Beech Hill Road Dublin 4 (Irlande)
Type d'action :	Herbicide (HRAC 13)
Formulation :	Suspension de capsules (CS)
Composition :	360 g/L (31.3% p/p) de clomazone

### ATTENTION



CLOMASTAR® (N° d'A.M.M. : 2220213)

**H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**EUH401** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**P102** Tenir hors de portée des enfants.  
**P391** Recueillir le produit répandu.

**P501** Éliminer le contenu/récipient dans une installation agréée d'élimination des déchets.  
**SP 1** Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

**SPe 3** Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

**SPe 3** Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

**Délai de rentrée : 6 heures.**

**EN CAS D'URGENCE : Composer le 15, le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche**

Puis signaler vos symptômes au réseau PhytAttitude, N° Vert : 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

### PREMIERS SOINS

S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet et au savon. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. En cas d'irritation, consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.

UFI : HD95-J1TQ-H10F-2TUP

GTIN 05391534942139



5

170050407801\_V3

## DESSCRIPTIF DU PRODUIT

### Mode d'action

La clomazone appartient au groupe HRAC 13 (anciennement F4) des inhibiteurs de la DOXP (1-deoxy-d-xylofucose-5-phosphate synthase) et à la famille chimique des isoxazolidinones.

La clomazone agit en inhibant la synthèse des caroténoïdes.

La clomazone est absorbée par les racines et l'hypocotyle des jeunes plantes.

### Tableau des usages - Traitement des parties aériennes

Culture	Cible	Dose homologuée (L/ha)	Nombre max. d'appl.	Stade d'appl. - Délai avant récolte (DAR)	ZNT aquatique
<b>Grandes cultures</b>					
Betterave industrielle et fourragère	Graminées et dicotylédones annuelles	0.20 L/ha (fractionnement possible)	1 / an	Max. BBCH 18 (8 feuilles)	5 mètres
Colza	Graminées et dicotylédones annuelles	0.33 L/ha	1 / an	Pré-levée de la culture (BBCH 00 à 09)	5 mètres
Féveroles, pois protéagineux, pois fourrager	Graminées et dicotylédones annuelles	0.25 L/ha*			
Lupin blanc	Graminées et dicotylédones annuelles	0.30 L/ha*			
Pomme de terre (sauf plant)	Graminées et dicotylédones annuelles	0.30 L/ha*			
Soja	Graminées et dicotylédones annuelles	0.40 L/ha			
<b>Cultures légumières</b>					
Asperge	Graminées et dicotylédones annuelles	0.25 L/ha	1 / an	Après récolte	5 mètres
Carotte	Graminées et dicotylédones annuelles	0.25 L/ha*	1 / an	Pré-levée de la culture (BBCH 00 à 09)	
Céleri-branche, fenouil	Graminées et dicotylédones annuelles	0.20 L/ha			
Haricot vert, haricot filet, flageolet, fève	Graminées et dicotylédones annuelles	0.15 L/ha			
Pois écosés frais	Graminées et dicotylédones annuelles	0.25 L/ha*			
Navet	Graminées et dicotylédones annuelles	0.15 L/ha			
Salsifis	Graminées et dicotylédones annuelles	0.15 L/ha			
Patate douce - autorisé dans le cadre de l'article 51 du règlement (CE) n°1107/2009 -	Graminées et dicotylédones annuelles	0.30 L/ha			

Culture	Cible	Dose homologuée (L/ha)	Nombre max. d'appl.	Stade d'appl. - Délai avant récolte (DAR)	ZNT aquatique
Céleri-rave	Graminées et dicotylédones annuelles	0.25 L/ha	1 / an	Pré-levée ou post-levée précoce de la culture	5 mètres
Choux à inflorescence, choux feuillus, choux pommés	Graminées et dicotylédones annuelles	0.25 L/ha			
Courgette	Graminées et dicotylédones annuelles	0.40 L/ha	1 / an	Pré-levée ou post-levée précoce de la culture (BBCH 00 à 18**)	
Courge, pastèque	Graminées et dicotylédones annuelles	0.60 L/ha			
Epinard	Graminées et dicotylédones annuelles	0.15 L/ha	1 / an	Délai avant récolte : 35 jours	
<b>PPAM / PPAMC (plantes à parfum, aromatique, médicinales et condimentaires (alimentaires et non alimentaires))</b>					
PPAM - non alimentaires : pensée sauvage uniquement	Graminées et dicotylédones annuelles	0.15 L/ha	1 / an	Pré-levée de la culture (BBCH 00 à 09)	5 mètres
PPAM - non alimentaires : fumeterre et fenugrec uniquement	Graminées et dicotylédones annuelles	0.25 L/ha	1 / an		
PPAMC : persil et basilic uniquement	Graminées et dicotylédones annuelles	0.15 L/ha	1 / an	Délai avant récolte : 35 jours	
<b>Cultures porte-graines</b>					
Porte-graines : concombre, cornichon, haricot, épinard, oignon, lentille	Graminées et dicotylédones annuelles	0.25 L/ha*	1 / an	Pré-levée de la culture (BBCH 00 à 09)	5 mètres
Porte-graines : Autre que concombre, cornichon, haricot, épinard, oignon, lentille - autorisé dans le cadre de l'article 51 du règlement (CE) n°1107/2009 -	Graminées et dicotylédones annuelles	0.25 L/ha	1 / an		
Porte-graines : vesce	Graminées et dicotylédones annuelles	0.15 L/ha	1 / an		
<b>Autres</b>					
Tabac	Graminées et dicotylédones annuelles	1 L/ha	1 / an	Pré-plantation ou post-plantation précoce. Délai avant récolte : 56 jours	5 mètres
Pavot-œillette	Graminées et dicotylédones annuelles	0.25 L/ha	1 / an	Pré-levée de la culture (BBCH 00 à 09)	

\* Se référer aux recommandations d'emploi pour la dose recommandée.

\*\* BBCH 18 pour courgette, courge et pastèque : 8 feuilles étalées sur la tige principale.

GROUPE 13 HERBICIDE

# CLOMASTAR®

## HERBICIDE

BETTERAVE, SOJA, COLZA,  
POMME DE TERRE,  
POIS PROTÉAGINEUX ET FOURRAGER,  
FÉVEROLE, LUPIN,  
CULTURES LÉGUMIÈRES

Suspension de capsules (CS)  
360 g/L de clomazone

1 L

lifescientific®



Consulter ce livret avant toute utilisation.

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL  
RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT.

Fiche de Données de Sécurité disponible sur : [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com).  
Fabriqué en UE

Une question sur ce produit ? N° vert : 0 800 912 759  
(appel gratuit depuis un poste fixe)  
[www.lifescientific.com](http://www.lifescientific.com)

Distribué par :  
Life Scientific France,  
11-13 rue des Aulnes,  
69760 Limonest.  
[www.lifescientific.com](http://www.lifescientific.com)



N° de lot et date de fabrication : voir emballage

CLOMASTAR® est un herbicide de pré-levée ou post-levée précoce. Il s'utilise en betteraves, colza, féveroles, lupin, pois protéagineux et fourrager, pomme de terre, soja, cultures légumières, PPAM / PPAMC, cultures porte-graines, tabac, pavot-œillette. Consulter ce livret avant toute utilisation.

Nom homologué : CLOMASTAR  
N° d'A.M.M. : 2220213  
Détenteur de l'A.M.M. et EMB : Life Scientific Ltd – Block 4, Belfield Office Park – Beech Hill Road Dublin 4 (Irlande)  
Type d'action : Herbicide (HRAC 13)  
Formulation : Suspension de capsules (CS)  
Composition : 360 g/L (31.3% p/p) de clomazone

### ATTENTION



CLOMASTAR® (N° d'A.M.M. : 2220213)

H410 EUH401 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation agréée d'élimination des déchets.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe 3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de rentrée : 6 heures.

**EN CAS D'URGENCE : Composer le 15, le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche**

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° Vert : 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

#### PREMIERS SOINS

S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet et au savon. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. En cas d'irritation, consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.

UFI : HD95-J1TQ-H10F-2TUP

GTIN 05391534942139



5

170050407801\_V3

Distances de Sécurité Riverains / Résidents : conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité au voisinage des zones d'habitation et des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière à proximité de ces traitements.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : [https://food.ec.europa.eu/plants/pesticides/eu-pesticides-database\\_en](https://food.ec.europa.eu/plants/pesticides/eu-pesticides-database_en)

En ce qui concerne les cultures porte-graines, les sous-produits de ces productions ne devront pas être utilisés en alimentation animale.

Pour chaque usage figurant dans la liste des usages autorisés, les conditions d'utilisation du produit permettent de respecter les limites maximales de résidus.

#### Spectre d'efficacité

CLOMASTAR à 0.3 L/ha	
Capselle	Très sensible
Éthuse	
Gaillet	
Lamier	
Lampsane	
Pourpier	
Sisymbre	
Stellaire	
Amarante	
Ammi élevé	
Chénopode	Sensible à moyennement sensible
Datura	
Mercuriale	
Morelle	
Panic pied-de-coq	
Pâturin	
Renouée des oiseaux	
Renouée liseron	
Renouée persicaire	
Séneçon	
Véronique à feuilles de lierre	
Véronique de Perse	

## INFORMATIONS RELATIVES A L'EMPLOI

### Informations par culture

CLOMASTAR peut entraîner des symptômes temporaires de blanchiment de la culture traitée.

Pour une efficacité optimale, appliquer CLOMASTAR sur un sol humide et finement travaillé.

#### Betterave industrielle et fourragère :

Appliquer CLOMASTAR à 0.20 L/ha. L'application doit être effectuée au plus tard au stade BBCH 18 (8 feuilles). Le fractionnement de la dose est possible en respectant le stade limite BBCH 18 pour la dernière application, et en ne dépassant pas au total 0.20 L/ha.

#### Colza :

Appliquer CLOMASTAR à 0.33 L/ha en post-semis pré-levée de la culture, idéalement juste après le semis.

#### Féveroles, pois protéagineux, pois fourrager, lupin blanc :

Appliquer CLOMASTAR à 0.25 L/ha (0.30 L/ha sur lupin blanc) en post-semis pré-levée de la culture, idéalement juste après le semis. Si la teneur en matière organique du sol est basse ou si le sol est "léger", appliquer CLOMASTAR à 0.20 L/ha seulement.

#### Pomme de terre :

Appliquer CLOMASTAR à 0.30 L/ha en post-plantation pré-levée de la culture. Ne pas re-butter après application. Si la teneur en matière organique du sol est basse ou si le sol est "léger", appliquer CLOMASTAR à 0.20 L/ha seulement.

Sur pomme de terre primeur sous plastique, appliquer CLOMASTAR à 0.20 L/ha seulement.

Ne pas utiliser CLOMASTAR sur culture de plant.

#### Soja :

Appliquer CLOMASTAR à 0.40 L/ha en post-semis pré-levée de la culture, idéalement juste après le semis.

#### Carotte :

Appliquer CLOMASTAR à 0.25 L/ha en post-semis pré-levée de la culture. En cas de culture sous bâche, appliquer CLOMASTAR à 0.20 L/ha seulement. Effectuer le semis à 1 cm de profondeur minimum.

Ne pas utiliser sur les carottes "Nantaises sablées".

#### Haricots et pois écosés frais :

Appliquer CLOMASTAR à 0.25 L/ha en post-semis pré-levée de la culture, idéalement juste après le semis. Si la teneur en matière organique du sol est basse ou si le sol est "léger", appliquer CLOMASTAR à 0.20 L/ha seulement.

#### Courgette, courge et pastèque :

Appliquer CLOMASTAR à 0.40 L/ha (courgette) ou 0.60 L/ha (courge et pastèque) en post-semis pré-levée ou post-levée / post-plantation précoce de la culture (stade maximum BBCH 18 : 8 feuilles étalées sur la tige principale).

En pré-levée, appliquer idéalement juste après le semis.

Paillage plastique : appliquer CLOMASTAR en post-plantation, uniquement sur le passe-pied.

#### Tabac :

Appliquer CLOMASTAR à 1 L/ha en pré-plantation ou post-plantation précoce (maximum 2 jours après la plantation).

#### Pavot-œillette :

S'assurer auprès de la filière de la possibilité d'utiliser CLOMASTAR.

Appliquer CLOMASTAR à 0.25 L/ha en post-semis pré-levée de la culture.

#### Porte-graines épinard :

Appliquer CLOMASTAR à 0.20 L/ha en post-semis pré-levée de la culture, juste après le semis. Si le sol est sableux ou contient moins de 2% de matière organique, appliquer CLOMASTAR à 0.10 L/ha seulement. En cas d'irrigation, effectuer celle-ci avant le traitement.

Pour les usages mineurs dont l'autorisation de mise sur le marché a été obtenue dans le cadre de l'article 51 du règlement (CE) n°1107/2009 (patate douce et culture porte-graines autre que concombre, cornichon, haricot, épinard, oignon, lentille et vesce), l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de phytotoxicité ou de manque d'efficacité.

Au regard des données à sa disposition, le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché décline toute responsabilité sur ces éventuels risques.

Avant tout emploi du produit, il est recommandé à l'utilisateur de s'assurer de son efficacité ou de l'absence de risques éventuels de phytotoxicité sur la culture.

### Conditions météorologiques

Traiter par temps calme pour éviter toute dérive de pulvérisation. Éviter toute dérive sur les cultures adjacentes, particulièrement si celles-ci sont sensibles.

Ne pas traiter s'il y a un vignoble à moins de 100 mètres de la parcelle.

### Mélanges extemporanés

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

### Préparation de la bouillie

Bien agiter avant l'emploi.

Remplir au 3/4 la cuve avec de l'eau et mettre en marche l'agitation. Verser la quantité nécessaire de CLOMASTAR dans la cuve du pulvérisateur. Remplir la cuve avec de l'eau au volume requis. Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application.

Ne pas laisser la bouillie dans la cuve du pulvérisateur pendant de longues périodes (par exemple pendant le temps des repas).

### Cultures suivantes et cultures de remplacement

Respect des limites maximales de résidus (LMR) : en cas d'échec de la culture, ou après une culture traitée moins de 30 jours avant récolte, ne pas implanter de culture à cycle court (environ 30 jours entre le semis/la plantation et la récolte) et moins de 90 jours après le traitement.

#### \* Application de CLOMASTAR à une dose de 0.4 L/ha ou moins :

- Délai de 1 mois minimum entre l'application et l'implantation de la nouvelle culture :  
Après travail du sol superficiel (jusqu'à 10 cm de profondeur) : carotte, chou, colza, courgette, haricot blanc, haricot vert, pois écosés frais, pois protéagineux, pomme de terre, tabac.  
Un labour (profondeur de 25 cm minimum) permet, en plus des cultures citées précédemment, d'implanter : betterave, épinard, lupin, soja.

- Délai de 4 mois minimum entre l'application et l'implantation de la nouvelle culture :  
Après travail du sol superficiel (jusqu'à 10 cm de profondeur) : carotte, céréales de printemps, céréales d'hiver (sauf après pomme de terre), chou, colza, courgette, féverole, haricot blanc, haricot vert, melon, pois écosés frais, pois protéagineux, poivron, pomme de terre, tabac.

Un labour (profondeur de 25 cm minimum) permet, en plus des cultures citées précédemment, d'implanter : betterave, céréales d'hiver après pomme de terre, épinard, lupin, maïs, oignon, salades, soja, tomate, tournesol.

- Délai de 10 mois minimum entre l'application et l'implantation de la nouvelle culture :  
Après travail du sol superficiel (jusqu'à 10 cm de profondeur) : betterave, carotte, céréales de printemps, céréales d'hiver (sauf après pomme de terre), chou, colza, courgette, épinard, féverole, haricot blanc, haricot vert, melon, pois écosés frais, pois protéagineux, poivron, pomme de terre, tabac.

#### \* Application de CLOMASTAR à une dose de 0.6 L/ha :

- Délai de 1 mois minimum entre l'application et l'implantation de la nouvelle culture :  
Après travail du sol superficiel (jusqu'à 10 cm de profondeur) : courgette, tabac.  
Un labour (profondeur de 25 cm minimum) permet, en plus des cultures citées précédemment, d'implanter : carotte, chou, pois écosés frais, pois protéagineux.

- Délai de 4 mois minimum entre l'application et l'implantation de la nouvelle culture :  
Après travail du sol superficiel (jusqu'à 10 cm de profondeur) : courgette, pois écosés frais, pois protéagineux, poivron, tabac.  
Un labour (profondeur de 25 cm minimum) permet, en plus des cultures citées précédemment, d'implanter : carotte, céréales de printemps, céréales d'hiver, chou, colza, féverole, melon, pois écosés frais, pois protéagineux.

#### \* Application de CLOMASTAR à une dose de 1 L/ha :

- Délai de 1 mois minimum entre l'application et l'implantation de la nouvelle culture :  
Après travail du sol superficiel (jusqu'à 10 cm de profondeur) : tabac.  
Un labour (profondeur de 25 cm minimum) permet, en plus du tabac, d'implanter des courgettes.

- Délai de 4 mois minimum entre l'application et l'implantation de la nouvelle culture :  
Après labour (profondeur de 25 cm minimum) : carotte, céréales de printemps, céréales d'hiver, chou, colza, courgette, féverole, melon, pois écosés frais, pois protéagineux, tabac.

Pour plus d'informations, consulter votre conseiller technique habituel.

### PRÉVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Life Scientific Ltd décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

### BONNES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES

#### Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées. Conserver à l'abri du gel.

#### Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :		PROTECTION DU TRAVAILLEUR	
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR PORTE OU TRAINÉ À RAMPE TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE / TRACTEUR SANS CABINE		NETTOYAGE
	Réutilisables	À usage unique, si intervention sur le matériel de pulvérisation*	À usage unique, si intervention sur le matériel de pulvérisation	Réutilisables
	EPI vestimentaire ET			EPI vestimentaire ET
	EPI partiel			EPI partiel
	Demi-masque certifié (EN 140) et filtre P3 (EN 143) ou A2P3 (EN 1487)		Demi-masque filtrant à particules (EN 149) ou demi-masque (EN 140) et filtre P3 (EN 143)	

\* EN CAS D'INTERVENTION À L'EXTÉRIEUR ; DANS CE CAS, LES GANTS DOIVENT ÊTRE STOCKÉS ET PORTÉS À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

#### Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

Un nettoyage complet du matériel de pulvérisation est important afin d'éviter tout risque de phytotoxicité lors d'une utilisation ultérieure du pulvérisateur.

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être vidée puis rincée à l'eau claire.

Remplir à nouveau entièrement la cuve avec de l'eau et un produit nettoyant adapté. Faire fonctionner l'agitation pendant un quart d'heure et vider.

Rincer de nouveau la cuve avec de l'eau claire.

Nettoyer le reste de l'appareil (rampe, circuit, buses...) avec de l'eau et un produit nettoyant adapté.

Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

#### Élimination du produit, de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

#### En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

#### AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

### LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



▶ **N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.**



▶ **Protégez votre santé et celle de votre entourage.**



▶ **Surveillez les conditions météorologiques.**



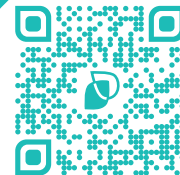
▶ **Protégez les points d'eau.**



▶ **Protégez les pollinisateurs.**



▶ **Préservez la faune sauvage.**



D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/)

FLASHEZ-MOI